

POP WORLD

CONVENTION

**Le rendez-vous des passionné.e.s de
l'univers Pop culture, Geek, Manga,
Science-Fiction, Cosplay...**



16 & 17 MARS 2024



EGREVILLE (77)

DOSSIER D'INSCRIPTION EXPOSANT

à nous retourner avant le 15 février 2024

Après avoir complété et signé le dossier, renvoyez le **au plus tard le 15 février 2024** :

par mail à cette adresse : exposant@popworldconvention.fr

Contact : 07 56 88 91 25 - Email : exposant@popworldconvention.fr

IMPORTANT :

Retour du dossier :

- Vérifiez que vous avez joint toutes les pièces demandées à votre dossier d'inscription
- Joignez votre paiement à votre dossier d'inscription

Règlement par virement bancaire

Banque : Lydia **Nom présent sur le compte** : Pop World Convention

IBAN : FR76 1759 8000 0100 0201 7805 953 **BIC** : LYDIFRP2XXX

N.B. : Les tarifs indiqués dans le dossier le sont pour le week-end entier : samedi et dimanche

La location de stands doit être payée lors de l'inscription. Si vous souhaitez payer en plusieurs fois, veuillez nous préciser les montants et les dates des virements que vous effectuerez. L'entièreté du montant doit être réglé au plus tard le 15 février 2024. Aucun exposant ne pourra occuper le stand avant d'avoir payé intégralement son emplacement.

Résiliation et non-participation :

Après l'envoi de son inscription, l'exposant est tenu de payer la totalité de la location du stand à l'organisateur, même s'il résilie le contrat ou s'il ne participe pas à la manifestation. Si l'exposant souhaite annuler sa venue, il doit en informer l'organisation au plus tôt.

L'évènement peut subir un report en cas de force majeure (événements climatiques, pandémie, grève...). Le report ne peut être un motif de remboursement, même partiel. En cas d'annulation, le remboursement sera effectué sous 90 jours.

L'organisateur est habilité à révoquer l'admission (résiliation du contrat) et à attribuer le stand à une autre personne si :

- a) le stand loué n'est manifestement pas occupé lors de l'ouverture de l'évènement ;
- b) en cas de non-paiement du loyer du stand lors de l'inscription.

1. VOTRE ACTIVITÉ / VOTRE OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES

Raison Sociale :

SIRET :

NOM et Prénom du Responsable de l'entreprise

Nom du stand :

Statut légal : Particulier Professionnel Association

Nature du stand : Commerce Restauration Associatif

Artisanat Jeu de rôle Autres

Responsable du stand :

Co-exposants :

Adresse postale :

Code postal : Ville : Pays :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Que proposerez-vous sur votre stand ?

Si le stand est une **association** :

Date de publication au Journal Officiel :

Numéro RNA (déclaration en préfecture) :

Si le stand est un **professionnel** :

Immatriculation RCS :

Numéro de TVA intracommunautaire :

2. ESPACE ET ÉQUIPEMENT SOUHAITÉS :

Tarifs indiqués pour les 3 jours

Cochez la taille de stand souhaité svp. Si + de 8m², cochez 2 tailles (ou plus).

Ex : pour 20m² : 2x8m² + 1x4m²

TARIFS COMMERÇANTS

	Dimension du stand	Tarif TTC
<input type="checkbox"/>	3 m ²	60€
<input type="checkbox"/>	4 m ²	78€
<input type="checkbox"/>	5 m ²	96€
<input type="checkbox"/>	6 m ²	102€
<input type="checkbox"/>	8 m ²	120€
<input type="checkbox"/>	Branchement électrique	18€
<input type="checkbox"/>	Chaises supplémentaires	2.40€

TARIFS JEUNES CRÉATEURS

	Dimension du stand	Tarif TTC
<input type="checkbox"/>	3 m ²	30€
<input type="checkbox"/>	4 m ²	48€
<input type="checkbox"/>	5 m ²	66€
<input type="checkbox"/>	6 m ²	84€
<input type="checkbox"/>	8 m ²	102€
<input type="checkbox"/>	Branchement électrique	18€
<input type="checkbox"/>	Chaises supplémentaires	2.40€

TARIFS ASSOCIATIONS

	Dimension du stand	Tarif TTC
<input type="checkbox"/>	3 m ²	30€
<input type="checkbox"/>	4 m ²	48€
<input type="checkbox"/>	5 m ²	66€
<input type="checkbox"/>	6 m ²	84€
<input type="checkbox"/>	8 m ²	102€
<input type="checkbox"/>	Branchement électrique	18€
<input type="checkbox"/>	Chaises supplémentaires	2.40€

TARIFS STANDS ALIMENTAIRES

	Taille du stand (Longueur x Profondeur)	Tarif TTC
	3 m ²	36€
	4 m ²	54€
	5 m ²	72€
	6 m ²	90€
	8 m ²	108€
	Branchement électrique	18€
	Chaises supplémentaires	2.40€

Chaque stand aura une table et une chaise à disposition. Pour les stands de 6m² et plus, il y aura 2 tables et 2 chaises à disposition.

Attention : l'éclairage et les rallonges ne sont pas fournis par l'organisateur.

3. COMMUNICATION SUR L'ÉVÉNEMENT :

Dans le cadre de la promotion de l'événement, la Pop World Convention va mettre en place une communication web sur son site internet et ses réseaux sociaux. À cette occasion, des présentations de participants, des annonces sur les animations, des points sur les temps forts du salon seront réalisés.

La Pop World Convention réalisera également des campagnes presse, des campagnes de publicité radio, des campagnes d'affichages publicitaires, de la distribution de flyers...

Afin que le public soit au rendez-vous pour l'événement nous vous invitons à nous suivre sur les réseaux sociaux et partagez nos infos avec les vôtres !

Si vous faites des actions de communication sur les dates du 16 & 17 mars 2024 (ou avant), n'hésitez pas à mentionner votre présence au salon.

Je souhaite apparaître gratuitement dans cette communication, j'indique une courte présentation de mon entreprise et des prestations sur le salon :

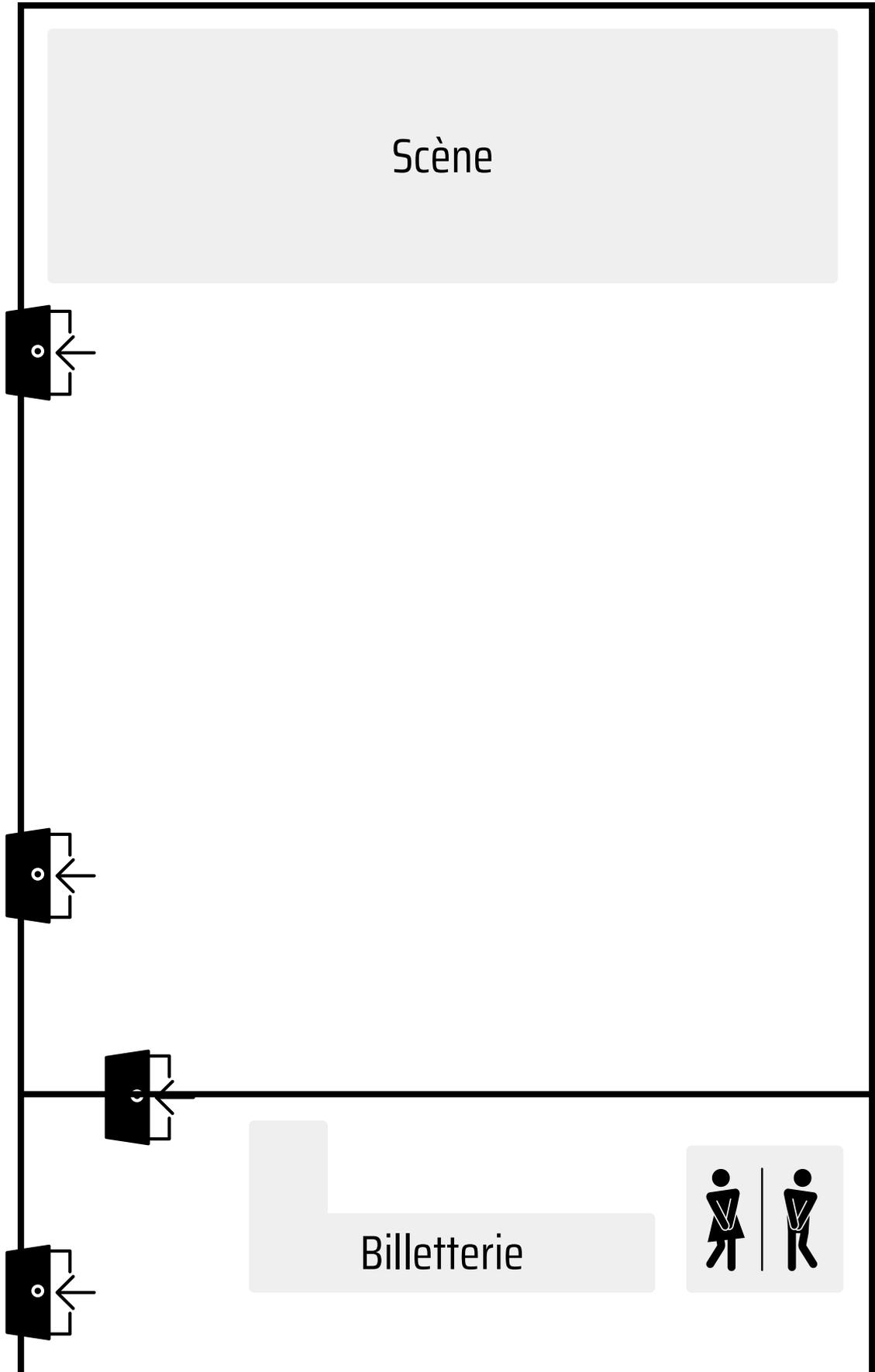
Si vous le souhaitez, vous pouvez envoyer vos photos à exposant@popworldconvention.fr

6. PLAN DE LA SALLE



Terrain de Quidditch

Entrée
visiteurs



Scène

Billetterie



7. FICHE TECHNIQUE DU SALON

Organisateur : Floriane Guilbert & Nicolas Pavot

Date de l'événement : samedi 16 et dimanche 17 mars 2024

Lieu : 13 route de Bignon-Mirabeau - 77620 Egreville

Horaires d'ouverture du salon aux visiteurs :

Samedi et dimanche : 10h - 20h00

(Entrée dès 9h pour les billets VIP)

MODALITÉS PRATIQUES :

Installation des stands : Les exposants doivent venir installer leur stand le vendredi 15 mars 2024 à partir de 17h jusqu'à l'ouverture à 22h.

Décoration : Stand à décorer par l'exposant dans le respect du mobilier présent et des parties communes.

Électricité-éclairage : Chaque exposant doit se munir de ses éclairages et de ses rallonges.

Parking : un parking gratuit est disponible à l'avant de la salle.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Relire attentivement le règlement intérieur qui suit.

Signature et cachet de l'entreprise apposés lors de votre inscription valent acceptation de toutes les clauses sans réserve ni restriction.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte toutes les clauses sans réserve ni restriction.

Date :

Lieu :

Signature :

8. REGLEMENT INTERIEUR

1) DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Toute demande d'admission suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.

- L'organisateur décline toute responsabilité quant au vol, perte ou détérioration des biens des exposants et des visiteurs dans l'enceinte de la convention.
- L'exposant est tenu de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics.
- Aucune livraison relative aux équipements et fournitures spécifiques aux stands des exposants ne sera prise en charge par l'organisateur.
- L'évacuation des emplacements, marchandises fournitures et équipements liés à l'exposant sur les stands devra s'effectuer IMPÉRATIVEMENT avant 23h le jour de clôture de la convention.
- L'exposant est tenu de ne pas diffuser de musique ou fond sonore important sur son stand mais peut présenter sur support vidéo ou informatiques ses réalisations.
- Nous attendons de nos exposants un comportement exemplaire lors du salon. En cas de conflits, bagarres ou autre, nous nous réservons le droit d'exclure le ou les exposant(s) concerné(s) sans indemnité ni remboursement.
- Il est vigoureusement interdit de consommer des substances illicites sur le salon, ainsi que de consommer de façon excessive de l'alcool. Tout exposant se trouvant en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de drogue se verra exclus du salon sans indemnité ni remboursement.
- Les exposants offrant des services semblables s'engagent à ne pas faire de concurrence déloyale et à ne pas dénigrer les autres exposants.
- Le salon ne peut être tenu pour responsable du manque de visiteurs. Tout est mis en place (publicités, affiches, flyers, spots radio...) afin de faire connaître le salon. Le manque de visiteurs ne peut être un motif de remboursement, même partiel.
- Les exposants doivent être en possession d'un justificatif prouvant l'existence et l'activité de leur entreprise (avis INSEE, KBIS...) en cas de contrôle.
- Il est vigoureusement interdit de vendre des produits pour lesquels l'exposant ne possède pas les droits et/ou les licences d'exploitation.

2) DEMANDE D'ADMISSION

- L'exposant, en fonction de son activité, qui réalisent des démonstrations de savoir-faire devant le public doit appliquer les règles de sécurité requises.
- Aucune candidature ne sera prise en compte sans descriptif des démonstrations auprès des organisateurs.
- L'admission est confirmée par une notification officielle transmise par les organisateurs. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du paiement intégral.

3) ATTRIBUTION DES STANDS

- Les candidatures sont admises dans la limite des places disponibles.
- L'attribution des stands s'effectue au fur et à mesure de la réception des candidatures.
- Les organisateurs se réservent le droit de rejeter une candidature sans avoir à justifier de leur refus.
- Le rejet d'une demande ne donne droit à aucune indemnité.
- Les organisateurs attribuent les stands sur les différents espaces en tenant compte des informations données par le candidat sur son bulletin d'inscription et se réservent le droit de déterminer l'emplacement des stands. Le fait de n'avoir pu obtenir l'emplacement sollicité ne constitue pas un motif de réclamation.

4) TENUE DES STANDS

- L'exposant devra laisser son emplacement dans l'état remis à son arrivée et devra restituer le matériel et équipement mis à sa disposition.
- L'exposant s'engage en accord avec le règlement de la manifestation à ne pratiquer en aucune façon le racolage hors de son stand ni de la réclame à haute voix.
- L'utilisation de mégaphone et autres appareils de sonorisation sont formellement interdits sur tous les espaces d'exposition.
- Les produits exposés ou proposés à la vente ne doivent concerner que l'activité de l'entreprise mentionnée sur le bulletin d'inscription sauf dérogation écrite des organisateurs.
- L'exposant est tenu d'être présent ou représenté par une personne compétente aux horaires d'ouverture de la manifestation.
- Tout dégât ou dégradation engendrés par l'exposant constaté après l'exposition sur le stand occupé (mobilier, matériel électrique, sol et revêtement de salle) relèveront de la responsabilité de l'exposant et lui seront facturés.

5) HYGIÈNE ET PROPRETÉ

- La propreté et l'hygiène sur le stand relèvent de la responsabilité de l'exposant, celui-ci veillera à présenter un stand propre pour l'ouverture et durant la manifestation.
- Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans les parties intérieures de la salle. Pour le bien de tous, vous trouverez un espace fumeur à l'extérieur.

6) PHOTOGRAPHIES

- Les organisateurs et la presse sont amenés à effectuer des reportages photo et vidéo pendant la manifestation. Les exposants renoncent à tous droits relatifs à l'exploitation de ces photos ou films. Ils en autorisent l'utilisation par les médias et les organisateurs de la manifestations.

7) ANNULATION

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation s'il n'obtient pas les financements nécessaires à sa mise en œuvre ou en cas de force majeure sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être demandée. Le remboursement des frais engagés interviendra uniquement si l'évènement ne peut être reporté.

Signature et cachet de l'entreprise apposée lors de votre inscription valent acceptation de toutes les clauses sans réserve ni restriction.

Date :

Lieu :

Signature :